

# La **GARANTIE** d'aménagements **DURABLES** et de **QUALITÉ** avec les **ESCALIERS EN BÉTON**




## VOS ESCALIERS À LA LOUPE

### ► **Dimensions et tolérances maîtrisées : mise en œuvre facilitée**

Vérification régulière des dimensions fonctionnelles des escaliers : giron, emmarchement, hauteur et planéité des marches, hauteur de l'escalier et longueur de volée.

### ► **Capacité portante assurée par la résistance des matériaux et le contrôle de l'enrobage des armatures**

Vérification de la méthode de calcul par une tierce partie indépendante. Respect des tolérances de positionnement des armatures.

Certification  pour les armatures pour béton armé.

### ► **Adaptation au milieu : des exigences pour garantir la durée de vie de l'ouvrage**

Exigences relatives aux agressions climatiques vérifiées et certifiées :

- Exigences de composition et performance du béton selon les classes d'exposition.
- Enrobage minimal des armatures.

### ► **Aspect de surface soigné (état et texture) : sécurité et fonctionnalité de l'ouvrage renforcés, finitions facilitées**

Absence de fissure ou épaufrure pouvant mettre en cause la sécurité ou la fonctionnalité de l'ouvrage.

Aspect de surface caractérisé par un rapport « surface de bullage / surface totale toléré » extrêmement limité.

## TOUJOURS PLUS DE PERFORMANCES DES ESCALIERS

- **Résistance au feu**  
Résistance au feu garantie : contrôle de la résistance des matériaux et de l'enrobage des armatures.
- **Propriétés acoustiques**  
Isolation aux bruits d'impact : estimation par calcul ou par mesure.
- **Propriétés thermiques**  
Estimation des propriétés thermiques de l'escalier : soit selon la conductivité thermique du matériau et la géométrie du produit, soit selon la résistance thermique du produit complet, selon les attentes définies pour l'ouvrage.
- **Qualité environnementale des bâtiments**  
La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des escaliers en béton permet de calculer le profil ou le bilan environnemental de l'ouvrage, de répondre à des projets intégrant des démarches d'ouvrages HQE ainsi qu'à des critères d'achats environnementaux.
- **Manutention**  
Conception et fabrication des éléments d'escalier assurant la manutention en toute sécurité, tout en préservant leur intégrité. L'industriel fabricant fournit les conditions de manutention adaptées au produit livré.



## ► Choisir un escalier en béton **NF**, c'est s'assurer

- De disposer d'un produit en tout point conforme aux exigences techniques et réglementaires en vigueur.
- De bénéficier de l'engagement d'un industriel en matière de réactivité.
- De trouver un large choix de produits adaptés à chaque usage.

## ► Choisir un escalier en béton **NF**, c'est choisir la sérénité !

La marque **NF** est une démarche volontaire des fabricants pour apporter les meilleures réponses aux exigences de mise en œuvre.

Les contrôles réguliers effectués en usine par le fabricant et par un organisme d'inspection indépendant attestent des caractéristiques essentielles assurant la qualité et la sécurité de l'ouvrage dans le temps.



Le référentiel **NF 417** « Escaliers en béton fabriqués en usine » est établi par un comité d'experts où sont représentés les entreprises utilisatrices, les fabricants et les organismes techniques. Il s'appuie sur les textes normatifs en vigueur, afin d'assurer la cohérence des spécifications du produit par rapport aux exigences de la mise en œuvre :

- **NF EN 14843** « Produits préfabriqués en béton – Escaliers »
- **NF EN 1992-1-1** « Eurocode 2 – Partie 1-1 » et son annexe nationale **NF EN 1992-1-1/NA**
- **NF P18-201** « DTU 21 ».



## ► Identifier un industriel titulaire de la marque **NF Escaliers**



### La marque **NF Escaliers en béton**

est une certification de produits délivrée par le CERIB, mandaté par AFNOR Certification.

Le référentiel de la marque et la liste des usines certifiées sont disponibles sur les sites Internet :

[www.cerib.com](http://www.cerib.com), rubrique Certifications, marquage CE.

[www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

L'attestation **NF** délivrée au fabricant, rappelant les caractéristiques certifiées et mentionnant la liste des produits concernés, est téléchargeable sur le site internet du Cerib.